



Règlement Curling



Règlement Curling, version octobre 2023

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1 Dispositions générales.....	3
1.1 Droit de participation.....	4
1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel.....	4
1.3 Restrictions.....	4
2 Disciplines.....	5
3 Règles de compétition.....	5
3.1 Généralités.....	5
3.2 Surface de jeu.....	6
3.3 « Spirit of Curling » / Code de conduite pour les joueurs de curling.....	9
3.4 Matériel.....	9
3.5 Règles du jeu.....	10
4 Advancement.....	13
5 Divisioning.....	13
5.1 Philosophie.....	13
5.2 Critères de répartition.....	14
5.3 Divisioning en curling.....	14
5.4 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances.....	15
5.5 Responsabilité du coach.....	15
6 Unified Sport.....	16
7 Règlement et application.....	16



1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental¹. La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est celle d'un monde inclusif au sein duquel, sous l'impulsion du sport, les personnes en situation de handicap mental ont la possibilité de mener une vie active, saine et épanouie.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés et adaptés à leurs capacités.

La philosophie sportive de Special Olympics se fonde sur deux principes centraux qui le distinguent fondamentalement des autres organisations sportives :

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition².
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes homogènes de capacités³.

Le fondement de la philosophie sportive de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Le document se trouve sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>.

Le règlement de curling se fonde sur les règles officielles de la World Curling Federation (WCF) et de SWISSCURLING. Celles-ci peuvent être consultées via les liens suivants :

- WCF : <http://worldcurling.org/competitions/rules/>
- SWISSCURLING : www.curling.ch/fr/downloads

Le curling n'est pas un sport officiel de Special Olympics et par conséquent il n'existe pas de règlement de SOI. Le présent document a été élaboré par Special Olympics Switzerland (SOSWI) à la suite des expériences faites ces dernières années et est basé sur le règlement de la WCF, sur le règlement de jeu de SWISSCURLING (version du 17 août 2022), sur le règlement de compétition pour tous de SWISSCURLING (version du 17 août 2022) et sur l'esprit du curling (Spirit of Curling).

En cas de divergences ou de conflits d'objectifs par rapport aux règles de la WCF, le « Règlement pour les championnats et qualifications du sport pour tous » de SWISSCURLING prévaut, ensuite le règlement de SOSWI.

Ce règlement est valable pour l'ensemble des compétitions de curling de SOSWI. Lors de compétitions et de manifestations internationales, les règles des pays respectifs s'appliquent.

La commission compétente de SOSWI statue sur tous les cas qui ne sont pas réglementés. En cas de différences entre les règlements dans les différentes langues, c'est la version en allemand qui fait foi.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

¹ Il s'agit de personnes en situation de handicap mental, présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.

² Voir chapitre 3

³ Voir chapitre 4



1.1 Droit de participation

Sont autorisés à participer aux compétitions de Special Olympics :

- Les personnes en situation de handicap mental soit les personnes présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.
- Toutes personnes à partir de 8 ans.

Les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs. Ceci signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association, à un club ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale » (AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de comprimer les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si à la suite du premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.



Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).

En curling, les sportifs présentant une AAI ou « Spinal Cord Compression » doivent jouer avec un casque.

2 Disciplines

Sont énumérées, ci-après, les disciplines pouvant être proposées lors de compétitions officielles de SOSWI. Cette liste n'est ni exhaustive ni obligatoire.

Disciplines officielles :

Compétitions par équipes composées de 4 sportifs :

- Traditionnel : 4 sportifs en situation de handicap (ceux-ci doivent être dirigés sur place par un coach)
- Unified Sport : 3 sportifs en situation de handicap et 1 Unified Partner sans handicap (Unified Team)

Les équipes peuvent être mixtes (H/F).

3 Règles de compétition

3.1 Généralités

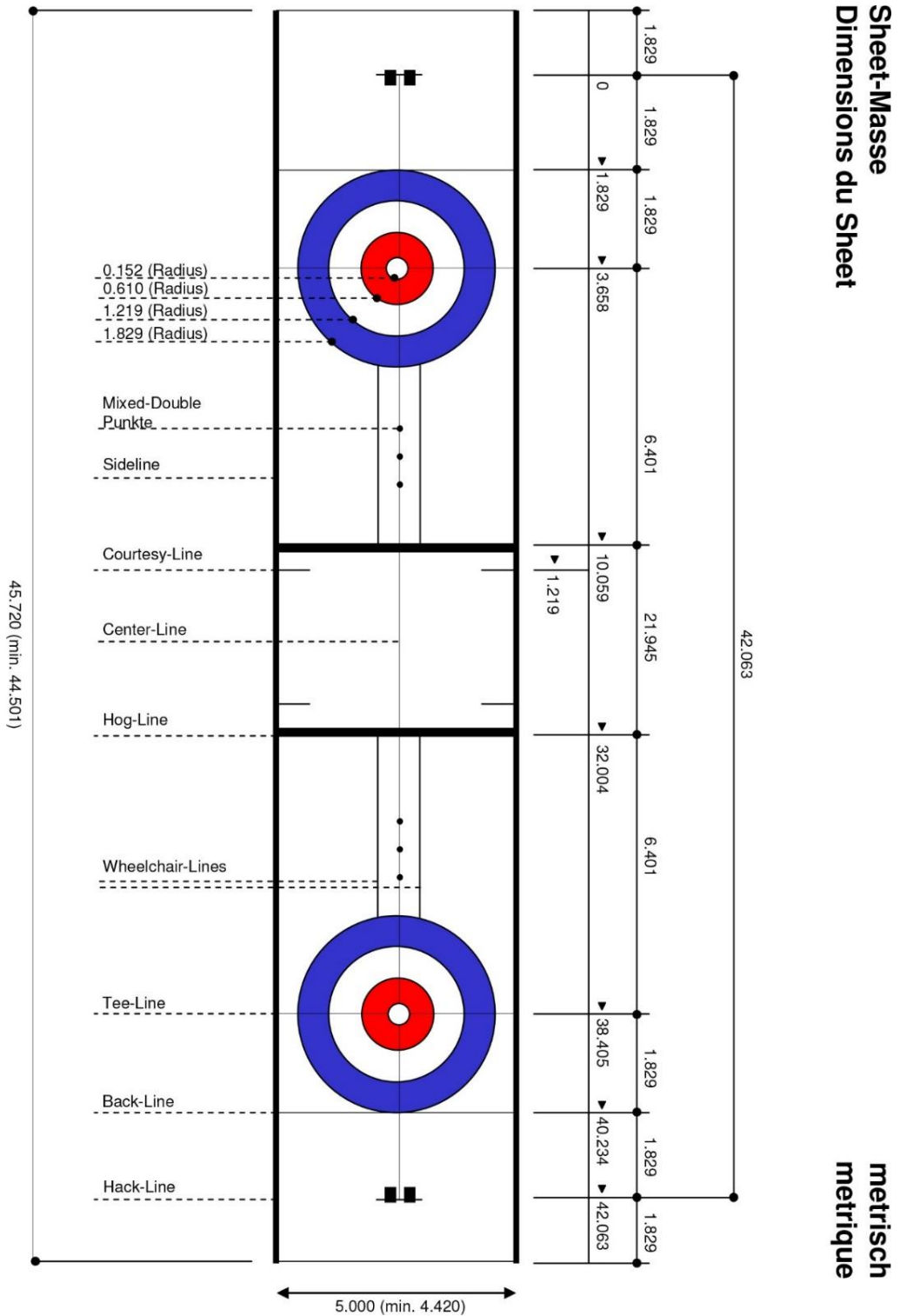
Les règles officielles du jeu et du sport de Special Olympics Switzerland (SOSWI) régissent tous les tournois de curling SOSWI. S'agissant d'un programme sportif national, SOSWI a établi ces règles en se basant sur celles de la World Curling Federation (WCF) et de l'association SWISSCURLING (SCA).

Les coaches sont tenus de proposer un entraînement correspondant aux capacités des sportifs, d'adapter individuellement les mouvements (lâcher de la pierre) ainsi que l'utilisation d'éventuelles aides (stabilisateur, Delivery Stick, etc.). Le développement individuel est privilégié et encouragé en conséquence. L'objectif est, entre autres, d'encourager les sportifs dans leur autonomie ainsi que dans le travail d'équipe.



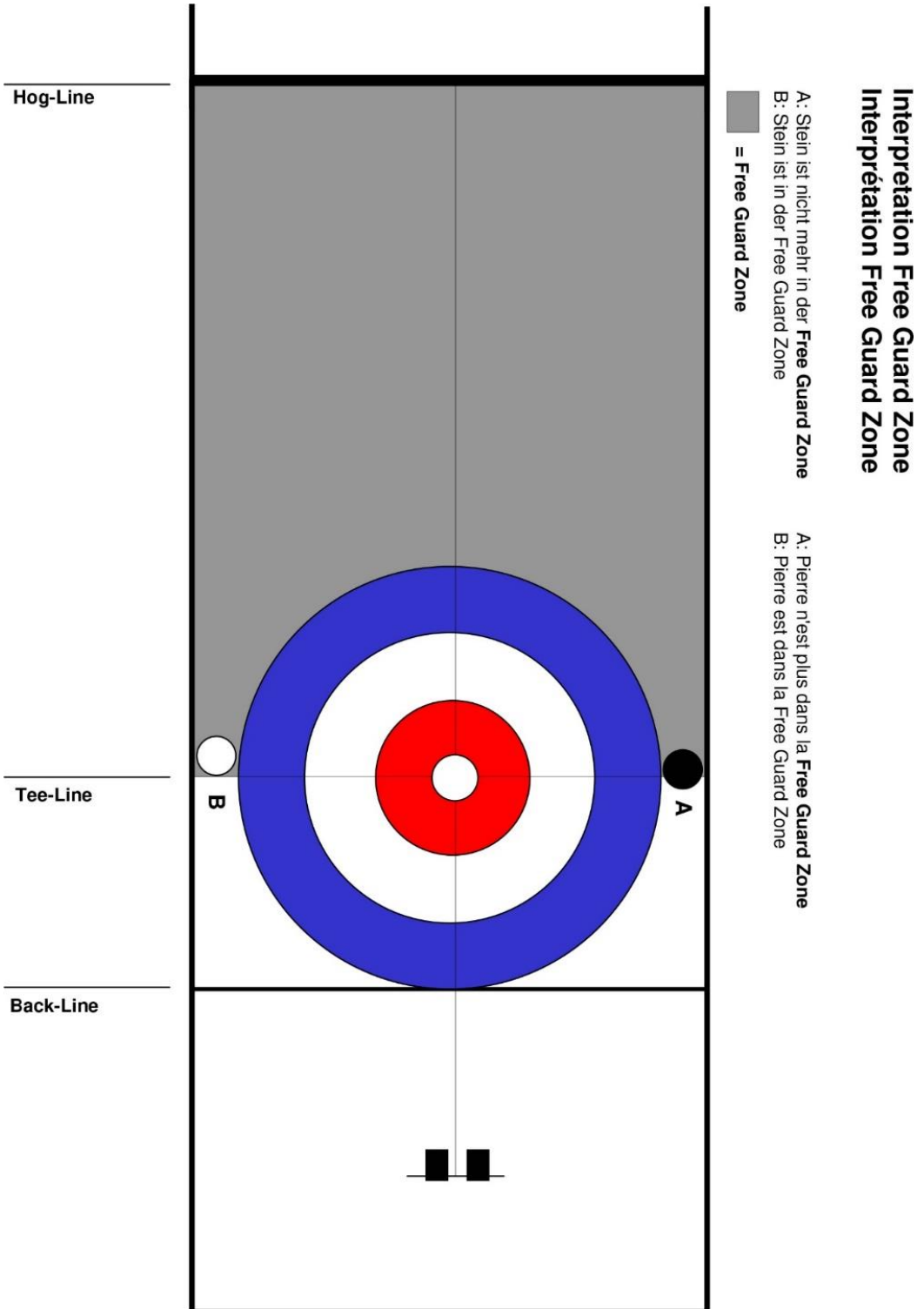
3.2 Surface de jeu

Les dimensions des surfaces de jeu correspondent aux dimensions officielles du curling.





Interprétation Free Guard Zone

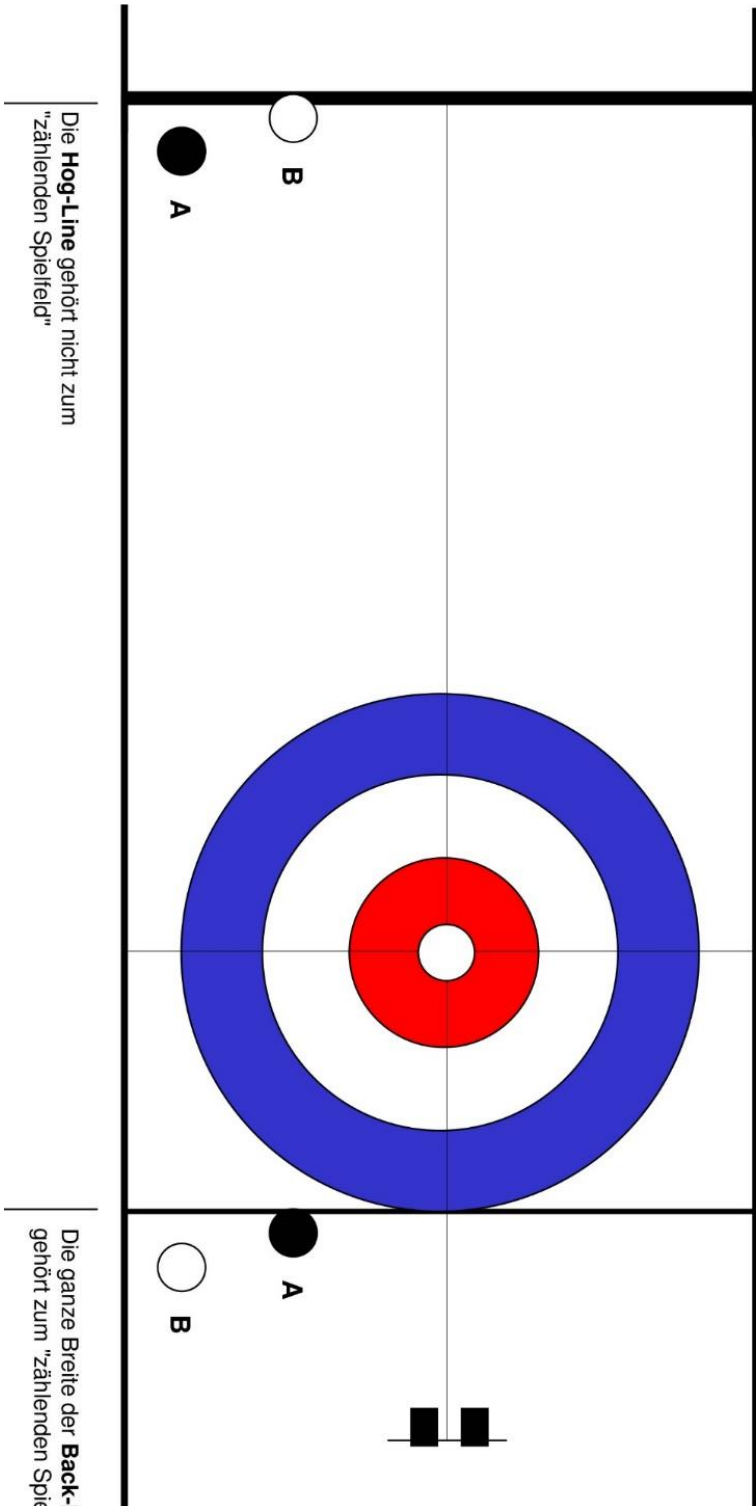




Interpretation Back-Line & Hog-Line Interprétation Back-Line & Hog-Line

A: Stein im Spiel
B: Stein nicht im Spiel

A: Pierre dans le jeu
B: Pierre hors du jeu



Interprétation Back-Line & Hog-Line



3.3 « Spirit of Curling » / Code de conduite pour les joueurs de curling

Le „Spirit of Curling“ est un ajout officiel aux règles du jeu, établi à l'origine par l'Association canadienne de curling. Le "Spirit of Curling" est le code de conduite et d'honneur des curleurs du monde entier et s'applique à tous les niveaux.

Un curleur ...

- ... est toujours poli et courtois
- ... joue pour gagner mais jamais pour humilier son adversaire
- ... ne cherche jamais à distraire son adversaire ou à l'empêcher de donner le meilleur de lui-même
- ... n'essaie jamais de tirer profit avec d'autres moyens que par les possibilités de jeu
- ... doit d'abord apprendre à perdre et c'est seulement à ce moment-là qu'il est aussi digne de gagner
- ... préfère une défaite à une victoire déloyale
- ... n'enfreint pas délibérément les règles du jeu ou l'une des traditions
- ... ne va jamais faire ce qu'il n'attend pas non plus de ses coéquipiers
- ... se décide toujours en faveur de l'adversaire en cas de litiges
- ... apprécie et reconnaît une bonne performance de son adversaire
- ... ne critique ou n'insulte si ses coéquipiers, ni ses adversaires
- ... se concentre toujours sur le jeu et donne toujours le meilleur de lui-même
- ... si un curleur fait une erreur, il est le premier à le reconnaître
- ... qui touche une pierre en mouvement ou qui slide trop loin, l'annonce immédiatement
- ... qui a gagné invite son adversaire direct pour boire un verre
- ... ne va jamais profiter d'une invitation pour se faire offrir des boissons onéreuses
- ... se comporte toujours de manière loyale et sportive.

3.4 Matériel

- Le matériel utilisé doit être homologué et conforme à la réglementation.
Le règlement de la World Curling Federation s'applique au matériel.
- Tous les curleurs d'une équipe doivent porter des vêtements de glace appropriés. Ces vêtements peuvent comprendre un pantalon, une veste et un shirt (maillot) assortis.
- Les membres d'une équipe ne sont pas obligés d'être vêtus de manière uniforme.
- Le port du casque – pas de casque de cyclisme – est obligatoire pour tous les joueurs.
- L'utilisation d'une aide au curling, appelée communément tige de lancement (Delivery Stick) et qui permet au joueur de lâcher la pierre sans poser la main sur la poignée (Handle), est autorisée par Special Olympics Switzerland.
- Les balais à poils ne sont pas autorisés. Il n'y a pas d'autres restrictions en matière de têtes de balai.



3.5 Règles du jeu

Le curling peut être pratiqué à la fois sous forme traditionnelle (avec des sportifs en situation de handicap) et comme „Unified Sport“. Cela signifie qu’il est possible de former des équipes mixtes avec des personnes en situation de handicap et sans handicap aussi bien pour l’entraînement que pour des compétitions. Ces formes favorisent l’inclusion.

3.5.1. Principes

- Le curling se joue en équipe.
En règle générale, la forme Unified Sport est appliquée (voir chapitre 2).
- Un Unified Team se compose de trois joueurs en situation de handicap et d’un Unified Partner sans handicap qui est le chef d’équipe.
- Un joueur en situation de handicap peut être inscrit comme joueur suppléant (Alternate).

3.5.2. L’équipe

- Une liste d’équipe définitive est une liste complète de tous les joueurs et du Unified Partner inscrits dans l’équipe.
- Une liste d’équipe définitive comprend un minimum de 4, un maximum de 5 joueurs.
- Chaque joueur inscrit sur la liste définitive de l’équipe doit pouvoir jouer pendant le tournoi.
- Le Unified Partner joue comme 2^{ème} joueur et soutient son équipe sur le plan tactique et mental durant le jeu. Par conséquent il est aussi le Teamcoach.
- Les Teams sont composés de 3 joueurs et 1 Unified Partner.
Chaque team peut annoncer au maximum 1 Alternate (remplaçant).
L’Alternate peut jouer :
A) quand un joueur renonce à cause de raisons de santé, ou
B) pour remplacer un autre joueur, afin que l’Alternate puisse avoir du temps de jeu.
Il peut toutefois jouer qu’à partir de la partie suivante et il peut prendre uniquement la position 1 dans le team, c’est-à-dire la position du Lead !
L’activation de l’Alternate doit être annoncée par écrit au Sport Official ou au Technical Delegate(TD) au terme de la partie en cours.
- Les coaches sont des personnes, qui accompagnent et surveillent le groupe en général et ne sont pas admis sur la glace (aire de jeu) durant le jeu, respectivement, ne se trouvent pas dans la halle de Curling pendant les matches.

3.5.3. Formule de compétition

- Les compétitions officielles de SOSWI se déroulent sous forme de tournois.
- Les tournois sont généralement disputés par un minimum de 4 et un maximum de 18 équipes.
- La formation des équipes n’est pas soumise à une répartition de sexe entre hommes et femmes.



- Les sportifs jouent soit en effectuant le mouvement de Sliding, depuis la position de Sliding habituelle, ou debout, depuis le Hack par un léger mouvement en avant du haut du corps avec la tige de lancement. La position est adaptée individuellement aux sportifs.
- Le lâcher de la pierre avec la tige se fait à partir d'un mouvement en marche également avant la Hog-Line. Cela a pour conséquence que les règles du soi-disant „Stirling“ ne s'appliquent pas.
- Les joueurs en fauteuil roulant jouent leur pierre à partir de la « Wheelchair Line ».
- Le match se joue avec des pierres normales et sur la distance totale du rink.
- Un arbitre/Umpire est nommé pour chaque match. En règle générale, il s'agit du Sport Official ou le TD (Technical Delegate) de SOSWI. Il surveille le déroulement du jeu, enregistre le résultat officiel (points, ends, pierres) et mesure les pierres si nécessaire.

3.5.4. Durée du jeu

- Une partie régulière se compose de 3 ends et dure au maximum 45 minutes.
- Aucun nouveau end ne peut être entamé après 40 minutes et l'end en cours est joué jusqu'au bout.
- Après avoir joué 3 ends, une pause de 5 à 10 minutes au minimum est faite.
- Il existe une règle de grâce, quand le match suivant est annoncé et une équipe mène par 10 pierres ou plus sur une autre équipe.
- Il n'y a pas de pause à la mi-match.
- Il n'y a pas de Time-Outs des Teams.

3.5.5. Résultat

- Les matchs sont notés selon le principe : points – ends - pierres.
- Si à la suite de cela il y a toujours égalité entre deux ou plus d'équipes, les rencontres directes et ensuite le tirage au sort font foi.

3.5.6. Forme de tournoi

- En règle générale, il se joue en un groupe au système „Round Robin“.
- Avec un nombre de teams jusqu'à 10, le Divisioning se joue avec un Round Robin. Les parties sont de 3 Ends à max. 45 minutes.
- Avec une participation de plus de 10 teams, le Divisioning est adapté en fonction du nombre de teams. Lors du Divisioning chaque team joue un minimum de 4 parties, afin de pouvoir établir une répartition la plus homogène possible.
- Après le premier tour, ce que l'on appelle le Divisioning, une liste de classement général intermédiaire est établie. Sur la base de cette liste de classement général, une répartition par groupe est effectuée en fonction des performances et les appariements sont déterminés pour les tours suivants et/ou pour le tour final.



- Les matchs de classement sont joués quand :
 - a) le nombre de participants le permet, et
 - b) l'horaire le permet.
- Le tour final, p.ex. dans un groupe à 4, se joue comme suit:
 - a) 1^{er} rang contre 4^{ème} rang et 2^{ème} rang contre 3^{ème} rang
 - b) Vainqueur 1/4 - vainqueur 2/3 → finale
Perdant 1/4 – perdant 2/3 → petite finale

3.5.7. Protêt

a) Protêt sur le terrain de jeu

Durant le match, une équipe peut déposer un protêt (protêt sur le terrain de jeu).

Pour cela, la procédure suivante est appliquée :

- Immédiatement après l'incident pour lequel elle veut protester, l'équipe doit informer le Sport Official qu'elle veut déposer un protêt. A cet effet, le mot « protêt » doit être utilisé.
- L'arbitre note la date/l'heure ainsi que d'autres informations si nécessaire sur la carte de score.
- A la fin du match, les équipes signent la carte de score. L'arbitre note l'heure de la fin du match.
- L'équipe doit confirmer le protêt par écrit dans un délai fixé (10 minutes après la fin du match). Les raisons du protêt doivent y être indiquées. Le protêt doit être remis par le Skip et le Unified Partner de l'équipe concernée.
- Le jury prend la décision quant au protêt et la communique dans un délai raisonnable (environ 15 minutes avant le début du prochain tour) au groupe concerné.

b) Protêt après le jeu

Si une équipe n'accepte pas le résultat du match et ne signe pas la carte de scores, c'est considéré comme protêt. Ce protêt est traité selon la procédure suivante :

- L'arbitre décide que le match est terminé et il le note sur la carte de score en indiquant l'heure.
- Dans les 15 minutes après la fin du match, l'équipe a la possibilité de déposer un protêt écrit à l'arbitre. Il faut donner des raisons détaillées, y compris les circonstances ainsi que la raison pour laquelle un protêt de l'aire de jeu n'a pas pu être déposé. Des aspects du jeu selon lesquels un protêt de l'aire de jeu n'aurait pas pu être déposé ne comptent pas comme raison d'un protêt.
- Le jury prend une décision quant au protêt et la communique dans un délai raisonnable.

c) Signature de la carte de score

Si la carte de score est signée des deux équipes et qu'aucun protêt sur le terrain de jeu n'a été déposé durant le match, le résultat est considéré comme définitif.



4 Advancement

Les coachs proposent un sport et un entraînement y relatifs adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur le développement individuel. L'objectif est de favoriser autant que faire se peut l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif. C'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI : www.specialolympics.ch.

5 Divisioning

5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais exclusivement des tours de Divisioning et des finals dans différents groupes de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de Divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps (par exemple pour les compétitions d'une journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Les gagnants et les placements sont déterminés pour chaque groupe et niveau.



5.2 Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des sportifs en catégorie se fait selon les critères suivants :

1. **Performances**

Selon les performances communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.

2. **Sexe**

Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par le genre.

3. **Age**

En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées : **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par l'âge.

Les groupes homogènes de capacités sont composés d'au minimum 3 sportifs et de 8 sportifs au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official⁴ a la possibilité d'appliquer les critères de catégorisation de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

Dans le cas du curling, SOSWI estime qu'il n'est pas nécessaire de répartir les équipes dans les différentes catégories d'âge, tant que la demande des participants n'est pas présente.

L'expérience a aussi montré que la séparation des sexes n'est pas un objectif. Au contraire, un grand nombre d'équipes préfère jouer en mixte. Pour cette raison SOSWI n'envisage pas de proposer des compétitions avec des équipes du même sexe.

5.3 Divisioning en curling

En curling, les tournois se jouent sous forme de matchs en groupe. Le premier tour (voir également point 3.5) est dans la plupart des cas considéré comme Divisioning et les résultats seront valables pour la constitution des groupes et des tours suivants.

Si la forme du tournoi le permet, un Divisioning sous forme d'un „jeu de pierres“ peut être effectué avant le premier tour. Il aura lieu après l'échauffement (durée : 5 minutes) et consiste en un jeu de pierres, qui se déroule comme suit :

Après l'échauffement, deux joueurs d'une équipe jouent deux pierres chacun. Ces derniers sont mesurés et le résultat de la mesure est noté par un arbitre. La répartition des groupes pour le premier tour s'effectue sur la base du résultat de la mesure.

⁴ Sport Official est le responsable technique d'une manifestation : <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>



Cette forme de Divisioning ne sera pratiquement jamais utilisée, entre autres pour des raisons de temps.

5.4 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer dans leurs activités. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les performances communiquées lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être « catégorisés » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- 15% dans toutes les disciplines

Cette valeur n'est pas évaluable numériquement dans de nombreux sports. Par conséquent, cette évaluation subjective incombe au Sport Official. Cette évaluation ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

Si l'amélioration des performances entre le tour préliminaire et les finales est supérieure cela signifie que l'équipe a été faussement « catégorisée ». Dans un tel cas, le Sport Official a la possibilité et la responsabilité de sensibiliser l'équipe et de protéger les autres équipes. Une sanction possible dans un tel cas peut être la disqualification de l'équipe (Maximum Effort Rule).

Le sportif et son coach sont responsables de l'annonce de performances réalistes tant lors de l'inscription que du tour préliminaire.

Lors de compétitions d'un jour, c'est le Sport Official (éventuellement après consultation des coaches concernés) qui décide de la « catégorisation ».

Lors de compétitions de plusieurs jours, un Divisioning aura lieu le premier jour de compétition sous la direction du Sport Official. Le jury, sous la direction du Sport Official, décidera de la répartition.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de matériel auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doit être la même soit lors du tour de Divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

5.5 Responsabilité du coach

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury. Il doit le faire au moyen du « Improved Performance Form » disponible au bureau de la compétition.

En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de catégorisation au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition.



6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept „Unified Sport“ dans de nombreux sports. L'idée : des sportifs sans handicap et des sportifs en situation de handicap mental forment une équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

Special Olympics Switzerland ne développe pas spécifiquement le thème Unified Sport dans les sports individuels. Dans les sports d'équipe, la version Unified Sport peut cependant être proposée en plus de la version traditionnelle.

En curling, la version UNIFIED SPORT est généralement appliquée.

7 Règlement et application

La responsabilité du règlement incombe au Technical Coordinator Curling⁵, en accord avec le Sport Coordinator de Special Olympics Switzerland.

L'application de ce règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official, responsable technique.

Si nécessaire, SOSWI adapte les règlements en fonction d'un changement de situation et réagit aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications de ce règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : sport@specialolympics.ch.

⁵ Le Technical Coordinator est le responsable du sport, voir <https://specialolympics.ch/fr/les-sports-proposes/curling/>